

Le CAP « Créativité - Action et Prospective »

Les enjeux d'adaptation de l'offre de services de soins et d'accompagnement de la dépendance à Saint Briac et sur la Côte d'Emeraude

(Octobre 2025)

La qualité des services de santé participe à la qualité de vie et s'affiche de plus en plus comme une préoccupation majeure de la population. Raison pour laquelle nous l'avons intégrée dans le champ de nos réflexions prospectives avec l'objectif de proposer des éléments de réponse capables de remédier aux difficultés avérées et d'accompagner les tendances lourdes.

1) Quelles sont les tendances lourdes ?

a) **Une insuffisance de temps médical** de plus en plus ressentie et une organisation peu efficiente pour assurer l'accès aux soins urgents ou programmés.

Paradoxalement, selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), le bassin de vie de Dinard incluant Saint Briac n'est pas compris dans les déserts médicaux de la région. En 2024, 39 médecins généralistes étaient installés dans 10 communes, soit 18% de plus par rapport à la moyenne

nationale par habitant. Dans son zonage des déserts médicaux et des aides à l'installation, l'Agence Régionale de Santé n'a pas non plus retenu ce territoire parmi les zones d'intervention prioritaires ou d'accompagnement régional. En raison des pics d'activité saisonnière, la Côte d'Emeraude est néanmoins classée en zone de vigilance.

La pénurie ressentie de temps médical résulte de la tendance à considérer que pour un niveau de service comparable, faute d'organisation, au moins deux médecins doivent désormais compenser le départ d'un praticien de l'ancienne génération.

La figure du médecin de campagne a vécu, de nouveaux critères d'installation sont apparus comme la limitation du temps de travail et l'idéal d'un environnement personnel et familial.

S'agissant de la mauvaise organisation, celle-ci est principalement liée au manque de coordination entre les professionnels et à une coopération territoriale insuffisante.

b) Une demande croissante liée au vieillissement accéléré de la population et au désir de vivre chez soi.

Alors que les employés, les ouvriers et les jeunes ménages ont décroché de Saint Briac, les CSP les plus favorisées composées majoritairement de personnes âgées, voire très âgées à Saint-Briac, posent aujourd'hui une exigence de solidarité à leur égard et d'accompagnement à domicile, tout autant que d'autres populations moins aisées.

Ce "virage domiciliaire" sera rendu plus complexe sur notre territoire en raison des caractéristiques du mode résidentiel : une dispersion et donc un possible isolement, une proportion importante de grandes maisons autrefois secondaires devenues principales, éloignées des familles et enfin assez peu d'appartements.

2) Les signes de changement

En raison de ces tendances lourdes, les conditions d'accès aux soins sur la Côte d'Emeraude, y compris le soutien aux personnes âgées ou

en perte d'autonomie ont évolué et cherchent à s'adapter.

Pour autant, une nouvelle stratégie de santé peine à se mettre en place.

a) **De nouvelles installations de médecins** ont été observées tout en restant malheureusement insuffisantes pour réduire les délais de rendez-vous et garantir la permanence des soins.

b) **Un manque croissant d'aidants** lié à la difficulté pour ces personnes de résider sur place ou à proximité.

c) **Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) "Côte d'Emeraude"** a été créée en 2021 après la signature d'un accord entre les acteurs de santé locaux, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé pour favoriser l'accès aux soins de la population par une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital et une amélioration des circuits entre les spécialités.

Elle réunit plus de 150 professionnels : médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers, l'hospitalisation à domicile, les hôpitaux de Saint-Malo, Dinan, Cancale, l'Hôpital Gardiner, la clinique de la Côte d'Emeraude et SOS Médecins.

Des soutiens financiers de l'Assurance Maladie et de l'ARS ont dès le départ accompagné sa mise en oeuvre opérationnelle.

Il existe 38 CPTS en Bretagne, 12 en Ille et Vilaine. La "CPTS Côte d'Emeraude" s'étend sur un territoire de 22 communes, y compris Saint-Malo, pour une population d'environ 110000 habitants.

Sur la base d'un Projet de Santé adapté aux besoins liés au vieillissement accéléré, une CPTS propre aux communes du pays de Dinard serait tout à fait envisageable.

d) **L'EHPAD de la Sagesse à Saint-Briac** a vu sa capacité passer de 39 à 50 places.

e) **Une nouvelle maison médicale** sous maîtrise d'ouvrage de la mairie de Saint-Briac est en cours de construction pour une mise en service en 2026. D'une surface de 500m², ce bâtiment permettra l'installation de 14 professionnels : médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, secrétaires médicales...

A ce jour, les modalités de fonctionnement et le Projet Médical définissant entre autres la coopération territoriale avec des structures du même type et les autres acteurs de soins ne sont pas connus.

Si l'amélioration attendue des conditions d'exercice doit favoriser l'installation de nouveaux professionnels, ce bâtiment ne s'accomplira pleinement que s'il est accompagné d'un projet communautaire sur le modèle des structures labellisées "**Maisons de Santé Pluridisciplinaires**" (MSP), au nombre de 582 en France.

Une première MSP vient de voir le jour à Dinard, portée par des professionnels regroupés en association soutenue par la mairie.

Les objectifs avancés par cette association et les MSP en général affichent des ambitions nouvelles : encourager une dynamique territoriale, fédérer les pratiques recherchées par les jeunes professionnels libéraux en primo installation, comme la présence de paramédicaux capables de les soulager pour certains actes ou bien encore définir des thématiques prioritaires et partager des outils et des protocoles.

3) Quelles trajectoires à l'avenir ?

a) *En ce qui concerne l'accès aux soins*, deux possibilités :

- Ne rien changer, sachant qu'une absence de réformes structurelles et d'ambition territoriale aggraverait inévitablement les difficultés de la population pour se faire soigner.

- Elaborer un "Projet Territorial de Santé" ou autrement dit un "Projet Médical intercommunal".

La Communauté de Communes reconnaîtrait de cette façon la Santé parmi ses priorités, assurerait la promotion d'un projet territorial, participerait à son co-pilotage avec les professionnels et les usagers et le soutiendrait financièrement.

Ce projet médical favoriserait l'existence de réseaux de soins en coordonnant et intégrant l'ensemble des structures médicales dont celle de SAINT BRIAC à une CPTS.

Les structures appelés jusqu'à maintenant "Maisons Médicales" ouvertes pour faciliter l'exercice des professionnels et accueillir des patients en consultation deviendraient de véritables "Maisons de Santé Pluridisciplinaires" dotées d'un projet médical à vocation territoriale.

Considérées par un grand nombre d'élus locaux et les représentants des usagers comme un modèle d'avenir, elles sont désormais inscrites parmi les priorités d'action du Ministère de la Santé en vue de constituer le réseau des maisons "France Santé".

b) *En ce qui concerne la prise en charge de la dépendance*

Des changements sont intervenus en 2023 avec la réforme de l'offre des services à domicile décidée par le gouvernement afin d'améliorer le partage entre l'aide et le soin, optimiser le champ des interventions et revaloriser les aidants. Un nouveau "Service d'Autonomie à Domicile" (SAD) est donc appelé à se substituer progressivement aux services existants comme les services d'aide à domicile, les services infirmiers ou les services polyvalents à domicile.

La mairie de Saint-Briac a mis en place sans attendre un "Centre de Ressources Territoriales » pour la mutualisation des moyens affectés à ce nouveau SAD dans les communes de Saint-Briac, Saint-Lunaire, Pleurtuit et La Richardais.

Un élargissement à des communes supplémentaires et une labellisation mériteraient d'être reconnus par l'Agence régionale de Santé.

En conclusion, nous considérons qu'un "Projet Territorial de Santé de la Côte d'Emeraude", intégrant les nouveaux services d'autonomie à domicile, représenterait une évolution notable, profitable à toute la population résidentielle ou temporaire et aux acteurs de la santé.

